

Cartes de stationnement 2023

Abonnement résident

Les résidents peuvent demander un abonnement résident, qui leur permet de stationner gratuitement et de manière illimitée dans certaines zones. Les conditions sont énumérées ci-après.

À qui s'adresse cet abonnement ?

Cet abonnement s'adresse aux résidents, aux propriétaires d'une unité d'habitation sans domiciliation, aux propriétaires d'un logement de vacances pour lequel aucune domiciliation n'est possible.

Que comprend-il ?

- l'exonération du stationnement payant dans les zones orange et verte
- une durée de stationnement illimitée dans la zone bleue
- le stationnement payant dans la zone rouge
- un maximum de 4 abonnements par adresse

Prix

Le premier abonnement est gratuit, le deuxième coûte € 40 et les troisième et quatrième € 120 chacun. Les abonnements sont payables annuellement et des frais administratifs de € 40 sont facturés pour toute modification de l'abonnement en cours.

Comment le demander ?

À partir du 2 mai 2023, vous pourrez demander votre abonnement auprès de la société de parking Indigo/Streeteo. La demande peut être faite sur le site Internet de Streeteo ou en personne dans leurs locaux.

Lors de la demande d'abonnement, les **documents suivants** doivent être présentés :

- la carte d'identité établie au nom du demandeur
- l'avertissement-extrait de rôle de la taxe communale pour les propriétaires d'une unité d'habitation sans domiciliation et les propriétaires d'un logement de vacances pour lequel aucune domiciliation n'est possible
- la partie 1 du certificat d'immatriculation établi au nom et à l'adresse ou au domicile du demandeur/propriétaire
- s'il s'agit d'une voiture de société ou de leasing : une déclaration de l'employeur ou de la société de leasing attestant que le demandeur dispose d'une voiture de société ou de leasing

Abonnement entreprise

À qui s'adresse cet abonnement ?

Aux entreprises et commerces de de panne et adinkerque

Que comprend-il ?

- l'exonération du stationnement payant dans les zones orange et verte
- une durée de stationnement illimitée dans la zone bleue
- le stationnement payant dans la zone rouge
- la possibilité d'abonnements multiples

Prix

- € 120 par abonnement et par an
- des frais administratifs de € 40 sont facturés pour toute modification de l'abonnement en cours.

Comment le demander ?

- sur le site internet de la société de parking streeteo
- en personne dans les locaux de la société de parking streeteo (ceci est un lien externe)

L'employeur fait la demande et présente les documents suivants :

- le numéro de tva de la société
- la partie 1 du certificat d'immatriculation établi au nom de la société

Abonnement prestataire de soins

À qui s'adresse cet abonnement ?

L'abonnement prestataire de soins est destiné aux médecins et prestataires de soins.

Que comprend-il ?

- au maximum 1 heure dans la zone rouge avec utilisation d'un disque de stationnement bleu
- l'exonération du stationnement payant dans les zones orange et verte
- une durée de stationnement illimitée dans la zone bleue
- la possibilité d'abonnements multiples

Prix

- € 40 par abonnement et par an
- des frais administratifs de € 40 sont facturés pour toute modification de l'abonnement en cours.

Comment le demander ?

- sur le site internet de la société de parking streeteo
- en personne dans les locaux de la société de parking streeteo (ceci est un lien externe)

L'employeur fait la demande et présente les documents suivants :

Abonnement prestataire de soins destiné aux médecins et aux prestataires de soins.

- la carte d'identité établie au nom du demandeur
- la partie 1 du certificat d'immatriculation établi au nom et à l'adresse ou au domicile du demandeur/propriétaire
- certificat de l'ordre des médecins ou de l'inami

Abonnement prestataire de soins destiné aux prestataires de soin employés.

- le numéro de tva de la société
- la partie 1 du certificat d'immatriculation établi au nom de la société

Abonnement travailleur

À qui s'adresse cet abonnement ?

Aux collaborateurs des entreprises et commerces locaux qui ne résident pas à de panne ou adinkerke.

Que comprend-il ?

- l'exonération du stationnement payant dans la zone verte
- le stationnement payant dans les zones orange et rouge
- une durée de stationnement limitée dans la zone bleue
- la possibilité d'abonnements multiples

Prix

- € 40 par abonnement et par an
- à la charge de l'employeur
- des frais administratifs de € 40 sont facturés pour toute modification de l'abonnement en cours.

Comment le demander ?

- sur le site internet de la société de parking streeteo
- en personne dans les locaux de la société de parking streeteo (ceci est un lien externe)

L'entreprise / le commerçant fait la demande et présente les documents suivants :

- la carte d'identité établie au nom du travailleur
- le justificatif de domicile et le contrat de travail du travailleur
- la partie 1 du certificat d'immatriculation établi au nom et/ou à l'adresse du travailleur

- s'il s'agit d'une voiture de société ou de leasing : une déclaration de l'employeur attestant que le travailleur dispose de cette voiture de société de manière permanente

Abonnement prestataire de services

à qui s'adresse cet abonnement ?

Aux aides-ménagères dans le cadre des titres-services.

Que comprend-il ?

- l'exonération du stationnement payant dans les zones orange et verte
- une durée de stationnement illimitée dans la zone bleue
- le stationnement payant dans la zone rouge
- la possibilité d'abonnements multiples

Prix

- € 40 par abonnement et par an
- à la charge de l'employeur
- des frais administratifs de € 40 sont facturés pour toute modification de l'abonnement en cours.

Comment le demander ?

- sur le site internet de la société de parking streeteo
- en personne dans les locaux de la société de parking streeteo (ceci est un lien externe)

L'entreprise / le commerçant fait la demande et présente les documents suivants :

- le numéro de tva de la société
- la partie 1 du certificat d'immatriculation établi au nom de la société
- un certificat de travail titres-services